

# L'enseignement à Genève

## REPÈRES ET INDICATEURS STATISTIQUES

### C1. Personnel enseignant de l'enseignement public

En 2023, il y a environ 6'600 postes d'enseignantes et enseignants en équivalents temps plein (ETP) dans l'enseignement public (primaire à secondaire II et enseignement spécialisé) et près de 2'700 postes ETP dans l'enseignement tertiaire. Cela représente une augmentation respectivement de 1'200 postes et de 440 postes par rapport à 2010. Ces hausses ont permis de faire face à l'augmentation soutenue du nombre d'élèves, d'étudiantes et étudiants, liée à la démographie et aux migrations ainsi qu'aux nouveaux besoins (école inclusive, lutte contre le décrochage scolaire et mise en œuvre de FO18). En 2023, la part diminue à mesure que le degré d'enseignement s'élève : 85% au primaire, 56% au CO, 51% au secondaire II et 46% dans le tertiaire. Si une relative parité hommes/femmes s'observe globalement dans l'enseignement secondaire, certaines disciplines montrent toutefois de fortes disparités de genre (avec la physique et l'allemand aux deux extrêmes).

**L**e département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) a connu une augmentation de ses charges au cours des dernières années pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves, tout en maintenant un enseignement de qualité, des infrastructures en suffisance et un encadrement adéquat. Le DIP a par ailleurs continué à renforcer les effectifs d'enseignantes et enseignants en lien avec la poursuite de l'école inclusive (mise en place de dispositifs dans l'enseignement régulier pour accompagner la réussite de chaque élève quelles que soient ses potentialités ou ses difficultés), l'objectif de « faire en sorte que 95% des jeunes de 25 ans possèdent un diplôme du secondaire II » et, depuis la rentrée 2018, la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18). Depuis 2022, se sont également ajoutés les besoins spécifiques relatifs à la prise en charge des élèves en provenance de pays en guerre ou instables (Ukraine, Proche-Orient, Moyen-Orient, ou certaines parties du continent africain comme l'Érythrée).

#### Le nombre de postes d'enseignantes et enseignants a augmenté pour faire face à l'évolution démographique et aux nouveaux besoins

En 2023, le personnel enseignant du DIP (primaire, secondaire I, secondaire II et spécialisé) s'élève à environ 8'000 personnes. Ces personnes ne travaillant pas nécessairement à plein temps, elles occupent plus de 6'600 postes en équivalents temps plein (ETP). C'est une hausse de près de 1'200 ETP par rapport à 2010 (+22%).

L'enseignement primaire affiche, en 2023, un supplément de 530 postes ETP d'enseignantes et enseignants par rapport à 2010 (+26%). Cette augmentation est principalement en lien avec, d'une part, l'introduction du mercredi matin (au cycle moyen) à la rentrée 2014 et, d'autre part, la hausse des effectifs d'élèves (plus de 6'000 élèves entre 2010 et 2023, soit +18%) en raison notamment (i) des gains migratoires soutenus (voir la fiche [A1. Effectifs scolarisés](#)) et (ii) du déploiement de l'école inclusive se traduisant par l'augmentation du nombre d'élèves de l'enseignement spécialisé en intégration partielle dans l'enseignement primaire régulier (+290 élèves en 2023 par rapport à 2010).

Comparativement à 2022, le nombre de postes de l'enseignement primaire augmente de +49 ETP en 2023, parallèlement à une croissance des effectifs d'élèves dans ce niveau d'enseignement, en lien avec la poursuite des arrivées d'élèves en provenance de l'extérieur du canton (et notamment d'Ukraine).

L'enseignement secondaire I enregistre une hausse d'environ 160 postes ETP entre 2010 et 2023 (+12%), ce qui est le résultat d'évolutions différentes au cours de la période. Jusqu'en 2015, le nombre de postes a augmenté (+107 postes ETP en 2015 par rapport à 2010) essentiellement en raison de la mise en œuvre du nouveau cycle d'orientation (CO) à la rentrée 2011. Les nouvelles ressources visaient à améliorer les conditions d'enseignement dans les regroupements 1 et 2 et à favoriser un système de passerelles reposant sur un suivi individualisé ou en groupes restreints, devant permettre des réorientations promotionnelles. Le CO accueillait par ailleurs près de 100 élèves supplémentaires en 2015 par rapport à 2010. En revanche, entre 2015 et 2020, le secondaire I avait vu son nombre de postes diminuer (-67 ETP), en lien avec la baisse du nombre d'élèves (« volées creuses » liées à l'introduction d'HarmoS au début des années 2010) et des mesures de réallocation de ressources.

Entre 2022 et 2023, le nombre de postes de l'enseignement secondaire I augmente à nouveau (+46 ETP) avec la croissance soutenue des effectifs d'élèves du CO (+532 élèves) due à la fin de l'impact de la mise en place de la réforme HarmoS (sortie progressive des volées « creuses » et entrée de volées à nouveau « pleines ») à laquelle s'ajoute de forts apports migratoires observés en 2022 et en 2023.

L'enseignement secondaire II connaît, quant à lui, une hausse de près de 365 postes ETP d'enseignantes et enseignants en 2023 comparativement à 2010 (+20%). Ceci est dû à l'augmentation soutenue des effectifs d'élèves entre 2010 et 2023 (près de 3'000 élèves supplémentaires) liée à la démographie (volées nombreuses, arrivée importante dans les classes d'accueil pour non-francophones de jeunes migrantes et migrants en provenance de pays connaissant des conflits), mais surtout à l'allongement des parcours, en lien notamment avec l'objectif de certifier 95% des jeunes, la lutte contre le décrochage scolaire et la mise en place de FO18 et (voir les fiches [A1. Effectifs scolarisés](#) et [D10. Espérance de scolarisation](#)). Ce dispositif permet de lutter contre le décrochage scolaire en renforçant les équipes au sein des établissements de l'enseignement secondaire II pour l'accompagnement des jeunes et en développant de nouvelles offres de formations préqualifiantes (voir [Pour comprendre ces résultats](#)).

Par rapport à 2022, le nombre de postes au secondaire II augmente de +42 ETP en 2023, en lien avec une hausse des effectifs d'élèves (+300 élèves entre 2022 et 2023) essentiellement due aux flux migratoires (voir la fiche [A1. Effectifs scolarisés](#)).

### C1.a Nombre d'enseignantes et enseignants (postes ETP et personnes occupées), selon le degré d'enseignement, 2010-2023

	Postes ETP					Variation 2010-2023 <sup>(3)</sup>		Variation 2022-2023		Personnes occupées
	2010	2015	2020	2022	2023	Postes ETP	en %	Postes ETP	en %	2023
<b>Enseignement primaire – secondaire I – secondaire II – spécialisé<sup>(1)</sup></b>										
Primaire	2'019.4	2'166.0	2'394.0	2'506.9	2'556.3	+529.9	+26.2%	+49.4	+2.0%	2'965
Secondaire I	1'332.9	1'439.6	1'372.3	1'451.8	1'498.4	+161.5	+12.1%	+46.6	+3.2%	1'936
Secondaire II	1'840.8	1'975.3	2'124.9	2'188.9	2'231.4	+364.8	+19.8%	+42.5	+1.9%	2'856
Spécialisé	213.4	205.4	273.9	337.7	349.3	+135.5	+63.5%	+11.6	+3.4%	422
<b>Total</b>	<b>5'406.5</b>	<b>5'786.2</b>	<b>6'165.1</b>	<b>6'485.2</b>	<b>6'635.4</b>	<b>+1'191.8</b>	<b>+22.0%</b>	<b>+150.2</b>	<b>+2.3%</b>	<b>7'972</b>
<b>Enseignement tertiaire<sup>(2)</sup></b>										
HES	546.2	642.8	n.d.	754.4	768.6	+221.0	+40.5%	+14.2	+1.9%	1'167
Université	1'710.2	1'823.8	n.d.	1'931.8	1'930.0	+218.9	+12.8%	-1.8	-0.1%	3'223
<b>Total</b>	<b>2'256.4</b>	<b>2'466.7</b>	<b>n.d.</b>	<b>2'686.2</b>	<b>2'698.6</b>	<b>+440.0</b>	<b>+19.5%</b>	<b>+12.4</b>	<b>+0.5%</b>	<b>4'377</b>

N.B. Le total des personnes occupées est inférieur à la somme des lignes par degré car il ne comptabilise qu'une fois les personnes qui enseignent dans plusieurs degrés. n.d. = données non disponibles.

<sup>(1)</sup> Comprend les titulaires, les suppléantes et suppléants ainsi que les stagiaires de l'Institut universitaire de formation pour l'enseignement (IUFE).

<sup>(2)</sup> Comprend le personnel permanent et non permanent rémunéré au travers de l'office du personnel de l'État.

<sup>(3)</sup> Jusqu'en 2020, le taux d'activité, permettant de calculer le nombre de postes ETP, était arrondi à l'unité inférieure (c'est-à-dire sans décimale) dans l'extraction SIRH. À partir de 2021, le taux d'activité comporte une décimale, ce qui est plus précis mais entraîne une rupture de série. À des fins de comparaison à champ constant, la variation 2010-2023 est calculée sur la base des taux d'activité sans décimale. Elle diffère donc de la différence des colonnes 2023 et 2010 présentées dans ce tableau. Pour plus de détails, voir les données complètes (calcul avec et sans décimale) dans le classeur Excel C1 sur la page des [Repères et indicateurs statistiques \(RIS\)](#).

Source : SRED / Extraction SIRH de l'État de Genève / Situation au 31.12.

L'enseignement spécialisé affiche, en 2023, un supplément de 136 postes ETP par rapport à 2010, dont +12 postes ETP entre 2022 et 2023. Cette augmentation est à rapprocher de la hausse des effectifs scolarisés dans l'enseignement spécialisé depuis 2010 (+450 élèves supplémentaires). Elle est notamment liée à l'accroissement de l'identification des besoins particuliers des élèves et à une plus grande attention portée à leur prise en charge : déploiement des classes intégrées au CO à partir de 2012, ouverture de différentes structures par exemple pour déficience intellectuelle ou pour troubles du spectre autistique, développement des mesures de soutien dans le cadre de l'école inclusive, mise en œuvre du concordat sur la pédagogie spécialisée en 2018 et de la procédure d'évaluation standardisée (PES) en 2019 (voir la fiche [B3. Élèves de l'enseignement spécialisé public et subventionné](#)).

Enfin, en ce qui concerne l'enseignement tertiaire (hautes écoles spécialisées [HES] et Université de Genève), on compte près de 4'400 personnes occupant environ 2'700 postes ETP en 2023. C'est une hausse de 440 ETP par rapport à 2010 (+19%). L'augmentation entre 2010 et 2023 du nombre de postes dans les HES (+221 postes ETP) et à l'Université de Genève (+219 postes ETP) est liée à la progression soutenue des effectifs d'étudiantes et étudiants depuis 2010. En dépit de la baisse des effectifs observée en 2022 et 2023, les HES accueillent ainsi près de 1'300 étudiantes et étudiants de plus qu'en 2010. À l'Université de Genève, même si les effectifs baissent pour la troisième année consécutive, on en compte environ 2'600 de plus qu'en 2010 (voir la fiche [A1. Effectifs scolarisés](#)).

### Deux tiers de femmes parmi le personnel enseignant

En 2023, les femmes représentent 66% du total du personnel enseignant à Genève hors HES et Université (tableau [C1.b](#)). La répartition hommes/femmes au sein du corps enseignant diffère cependant selon le degré d'enseignement. La parité n'existe pas du tout dans le primaire, où les femmes représentent 85% du personnel enseignant. Elles sont également très majoritaires dans l'enseignement spécialisé (79%).

La proportion de femmes parmi le corps enseignant diminue au fur et à mesure que le degré d'enseignement s'élève pour se rapprocher, voire atteindre la parité : 56% au CO et 51% au secondaire II. Depuis 2010, on note une augmentation de la part des femmes dans l'enseignement secondaire II (+3,9 points de %) et surtout au sein de l'enseignement spécialisé (+10 points).

Concernant l'enseignement tertiaire, les femmes y sont encore minoritaires, mais leur présence progresse et s'approche de la parité (46% en 2023 contre 41% en 2010), tant à l'Université dont elles représentent à présent 47% du corps enseignant (+6 points de % depuis 2010) que dans les HES (44% en 2023, soit +4 points de %).

### C1.b Proportion de femmes parmi le personnel enseignant et taux d'activité moyen, selon le degré d'enseignement, 2010-2023

	Proportion de femmes			Taux d'activité moyen
	2010	2023	Variation 2010-2023 (en points de %)	2023
<b>Enseignement primaire – secondaire I – secondaire II – spécialisé <sup>(1)</sup></b>				
Primaire	85%	85%	-0.6%	86%
Secondaire I	57%	56%	-0.7%	77%
Secondaire II	47%	51%	+3.9%	78%
Spécialisé	69%	79%	+10.0%	83%
<b>Total</b>	<b>64%</b>	<b>66%</b>	<b>+1.9%</b>	<b>83%</b>
<b>Enseignement tertiaire <sup>(2)</sup></b>				
HES	40%	44%	+4.1%	66%
Université	41%	47%	+5.9%	60%
<b>Total</b>	<b>41%</b>	<b>46%</b>	<b>+5.5%</b>	<b>62%</b>

<sup>(1)</sup> Comprend les titulaires, les suppléantes et suppléants ainsi que les stagiaires de l'IUFE.

<sup>(2)</sup> Comprend le personnel permanent et non permanent rémunéré au travers de l'office du personnel de l'État.

Source: SRED / Extraction SIRH de l'État de Genève / Situation au 31.12.

### De fortes disparités de genre selon la discipline enseignée au secondaire

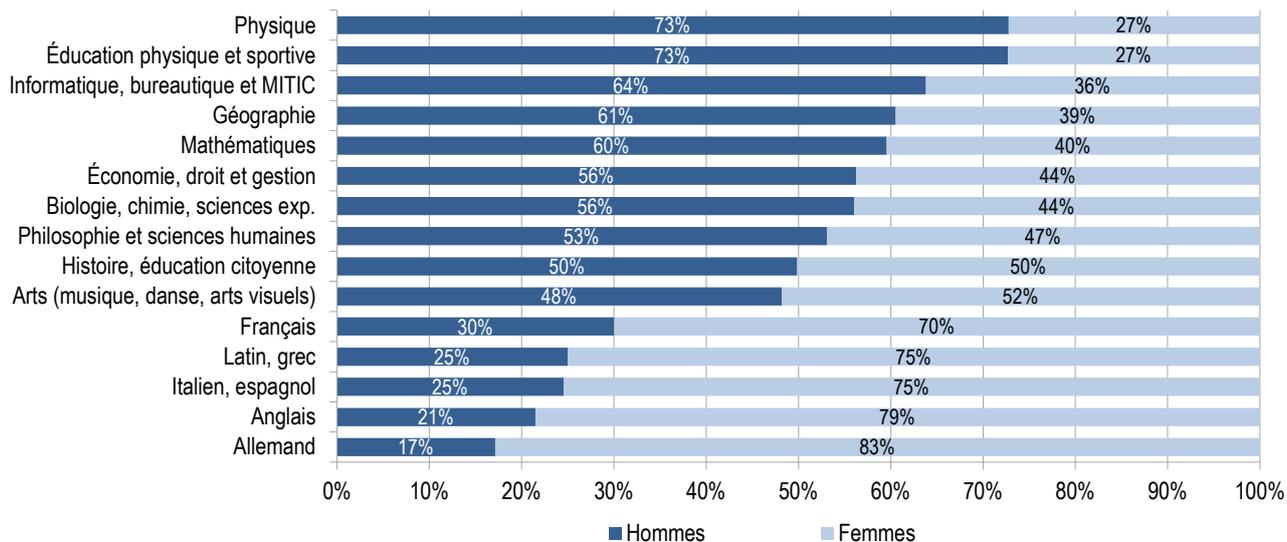
S'il existe un relatif équilibre dans la répartition hommes/femmes au sein du personnel enseignant de l'enseignement secondaire (I et II), on constate toutefois des disparités selon les disciplines enseignées. Ainsi, en 2023, les femmes sont majoritaires dans les disciplines du domaine des langues alors qu'elles restent minoritaires dans le domaine des sciences (graphique C1.c).

Aux deux extrêmes, on trouve ainsi une femme pour deux à trois hommes qui enseignent la Physique et près de cinq femmes pour un homme enseignant l'Allemand. À noter que la surreprésentation des femmes en Français est moins marquée au secondaire II (67%) qu'au secondaire I (73%). À l'inverse, la surreprésentation des hommes en Informatique/bureautique est plus marquée au secondaire II (66%) qu'au secondaire I (60%) (*données disponibles dans le classeur Excel*).

Les différences entre hommes et femmes selon les disciplines reflètent en grande partie des choix faits par les étudiantes et les étudiants lors de l'entrée à l'Université, les jeunes femmes étant moins nombreuses à s'engager dans les filières scientifiques à l'exception de la médecine (voir la fiche D6. *Transitions entre l'enseignement secondaire II et tertiaire*).

Depuis 2016, le DIP a développé des mesures pour promouvoir une représentation équilibrée des filles et des garçons dans les filières MINT (Mathématiques, Informatique, sciences Naturelles et Technique), notamment dans le cadre du plan d'action du Conseil d'État. Toutefois, il faudra attendre un certain nombre d'années pour en voir les effets dans l'enseignement tertiaire, puis parmi le corps enseignant.

### C1.c Répartition hommes/femmes du personnel enseignant pour les principales disciplines des degrés secondaire I et II, 2023



Source: SRED / Extraction SIRH de l'État de Genève / Situation au 31.12.

#### Le temps partiel : une pratique courante en particulier pour les femmes

De manière générale, la pratique du temps partiel dans l'enseignement est souvent mise en relation avec la forte proportion de femmes dans cette branche d'activité, la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle étant l'une des hypothèses classiques pour expliquer cette forte présence des femmes dans l'enseignement. C'est pourtant dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement spécialisé, où les femmes sont les plus nombreuses, que l'on trouve en moyenne le plus fort taux d'activité (respectivement 86% et 83% en 2023), la majeure partie des enseignantes et enseignants du primaire étant des généralistes ayant la responsabilité d'une classe (tableau C1.b). Le temps partiel y existe toutefois sous forme de « duos pédagogiques » (responsabilité partagée durant la semaine). Cette pratique s'est développée avec l'introduction du mercredi matin au cycle moyen et l'enseignement de disciplines telles que l'Anglais, les Sciences ou l'Histoire qui ont nécessité l'engagement de postes de maîtres et maitresses spécialistes.

Le temps partiel reflète également l'organisation scolaire. C'est dans le secondaire (I et II), qui permet une plus grande modularité du temps de travail avec l'enseignement par discipline, que le temps partiel est le plus répandu. Le taux d'activité moyen pour ce degré est inférieur à 80% en 2023. Au sein du secondaire II, notamment dans la filière professionnelle, certaines disciplines sont enseignées par des spécialistes venant du monde de l'entreprise et intervenant à temps partiel dans les écoles. Par ailleurs, il existe des enseignantes ou enseignants dont l'activité est réalisée dans plusieurs degrés d'enseignement. En 2023, on comptabilise près de 200 personnes qui ont ce statut dans l'enseignement secondaire.

L'enseignement tertiaire est beaucoup plus concerné par le temps partiel, notamment à l'Université où le taux d'activité moyen s'élève à 60% en 2023. Cela est dû à une pratique d'une partie du corps enseignant qui dispense peu d'heures d'enseignement (il s'agit de personnes chargées de cours ou d'enseignement).

#### Un tiers du personnel enseignant du DIP est âgé de 50 ans ou plus

L'OCDE préconise un « certain équilibre » entre le personnel enseignant plus jeune et le personnel enseignant plus âgé pour des raisons de coûts salariaux (qui augmentent avec l'ancienneté), mais aussi de recrutement (risques liés à la nécessité de remplacer rapidement un trop grand nombre d'enseignantes et enseignants partant à la retraite, surtout en cas d'augmentation des effectifs d'élèves).

La proportion du personnel enseignant de l'école publique âgé de 50 ans et plus est stable depuis 2010 et représente globalement un tiers en 2023. L'âge moyen du personnel enseignant (hors tertiaire) est de 44,9 ans ; il varie en fonction du degré d'enseignement. C'est dans l'enseignement spécialisé que le personnel enseignant est le plus jeune : 42 ans en moyenne, 25% ayant 50 ans et plus (tableau C1.d et graphiques C1.e). À l'inverse, c'est au secondaire II que le personnel enseignant est le plus âgé : 48,1 ans en moyenne, 45% ayant 50 ans et plus. Ceci tient probablement à un schéma de carrière relativement usuel pour les enseignantes et enseignants du secondaire qui est de commencer au secondaire I (44,4 ans en moyenne, 31% ayant 50 ans et plus) avant de rejoindre le secondaire II.

Le personnel enseignant du tertiaire est quant à lui assez jeune, avec un âge moyen légèrement supérieur à 40 ans. C'est au sein de l'Université que le personnel enseignant est le plus jeune : 39,8 ans en moyenne, 26% ayant 50 ans et plus. Ceci est dû à la présence des assistantes et assistants, qui représentent environ 30% des effectifs du personnel enseignant de l'Université, et dont l'âge moyen est inférieur à 30 ans.

### C1.d Âge moyen du personnel enseignant, part des « moins de 35 ans » et des « 50 ans et plus », selon le degré d'enseignement, 2010 et 2023

	Âge moyen		Variation 2010-2023 (en mois)	Part des « moins de 35 ans »		Part des « 50 ans et plus »	
	2010	2023		2010	2023	2010	2023
<b>Enseignement primaire – secondaire I – secondaire II – spécialisé<sup>(1)</sup></b>							
Primaire	42.1	42.3	+2	32%	30%	28%	26%
Secondaire I	43.1	44.4	+15	27%	22%	29%	31%
Secondaire II	46.1	48.1	+24	18%	10%	41%	45%
Spécialisé	40.2	42.0	+22	39%	30%	21%	25%
<b>Total</b>	<b>43.7</b>	<b>44.9</b>	<b>+14</b>	<b>26%</b>	<b>21%</b>	<b>33%</b>	<b>34%</b>
<b>Enseignement tertiaire<sup>(2)</sup></b>							
HES	43.6	43.8	+3	28%	29%	34%	36%
Université	39.4	39.8	+4	47%	46%	24%	26%
<b>Total</b>	<b>40.4</b>	<b>40.8</b>	<b>+6</b>	<b>42%</b>	<b>42%</b>	<b>26%</b>	<b>29%</b>

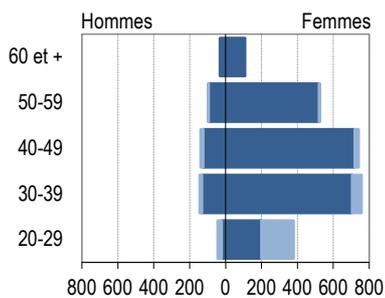
<sup>(1)</sup> Comprend les titulaires, les suppléantes et suppléants ainsi que les stagiaires de l'IUFE.

<sup>(2)</sup> Comprend le personnel permanent et non permanent rémunéré au travers de l'office du personnel de l'État.

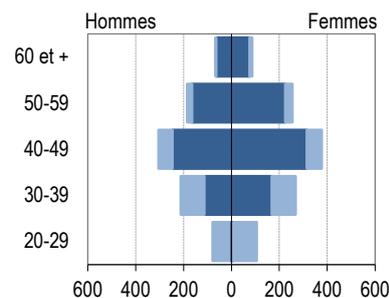
Source: SRED / Extraction SIRH de l'État de Genève / Situation au 31.12.

### C1.e Répartition du personnel enseignant, selon le niveau d'enseignement et la tranche d'âge, 2023

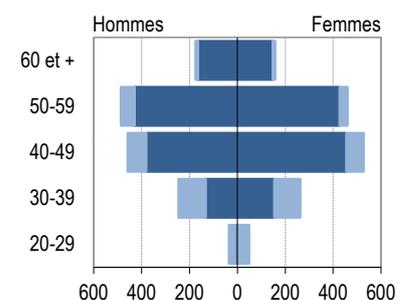
#### Enseignement primaire<sup>(1)</sup>



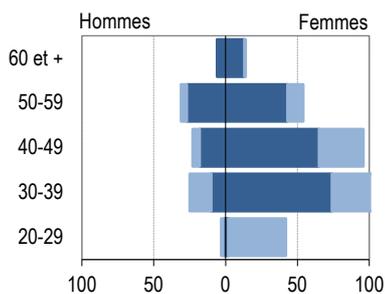
#### Enseignement secondaire I<sup>(1)</sup>



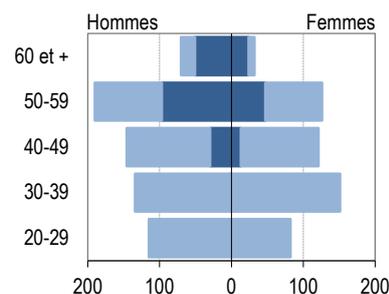
#### Enseignement secondaire II<sup>(1)</sup>



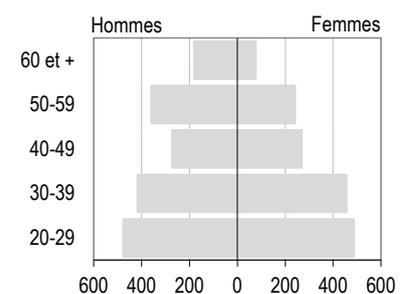
#### Enseignement spécialisé<sup>(1)</sup>



#### Hautes écoles spécialisées<sup>(2)</sup>



#### Université<sup>(2)</sup>



■ Personnel nommé    ■ Personnel non nommé    ■ Sans distinction

<sup>(1)</sup> Comprend les titulaires, les suppléantes et suppléants ainsi que les stagiaires de l'IUFE.

<sup>(2)</sup> Comprend le personnel permanent et non permanent rémunéré au travers de l'Office du personnel de l'État.

Source: SRED / Extraction SIRH de l'État de Genève / Situation au 31.12.

Laure Martz  
(éd. Odile Le Roy-Zen Ruffinen, Narain Jagasia)

## Pour en savoir plus

- Règlement fixant le statut des membres du corps enseignant primaire, secondaire et tertiaire B (RStCE) B 5 10.04 du 12 juin 2002 : [https://silgeneve.ch/legis/data/rsg/rsg\\_B5\\_10p04.html](https://silgeneve.ch/legis/data/rsg/rsg_B5_10p04.html)
- Loi sur l'instruction publique (LIP) C 1 10 du 15 septembre 2015 : [https://silgeneve.ch/legis/data/rsg\\_c1\\_10.html](https://silgeneve.ch/legis/data/rsg_c1_10.html)

## Pour comprendre ces résultats

Les effectifs de personnel sont mesurés au 31.12 sur la base d'une extraction du système d'information des ressources humaines (SIRH) de l'État de Genève. Cela représente une photographie de la situation à cette date et non le bilan de l'année d'activité.

Le personnel enseignant du DIP comprend les titulaires, les suppléantes et suppléants ainsi que les stagiaires de l'Institut universitaire de formation pour l'enseignement (IUFE).

Le personnel enseignant de l'enseignement tertiaire (HES et Université de Genève) comprend le personnel permanent et non permanent rémunéré au travers de l'office du personnel de l'État. Les données de l'Université publiées dans ce RIS peuvent différer de celles publiées par l'Université de Genève (Unige) en raison (i) d'un périmètre plus restreint dans le calcul pour le RIS (uniquement fonds DIP) et (ii) un calcul des ETP sur une photographie au 31 décembre [RIS] vs sur la base d'un taux moyen sur l'ensemble de l'année [Unige]. À noter qu'en 2020, suite à la migration informatique de SIRH, les données du personnel enseignant des HES et de l'Université ne sont pas disponibles dans l'extraction réalisée pour le SRED en vue de la production des statistiques.

**Postes ETP et rupture de série** : l'unité de comptage des enseignantes et enseignants est pondérée en fonction du taux d'activité pratiqué, c'est-à-dire qu'une personne travaillant à 50% entre dans la statistique pour 0,5 unité de comptage ou un demi-poste. Les ETP représentent ainsi la somme de l'ensemble des taux d'activité.

À noter que jusqu'en 2020, le taux d'activité figurant dans l'extraction de la base SIRH réalisée pour le SRED était arrondi à l'unité inférieure (sans décimale). Par exemple, une personne exerçant à 96,8% était alors considérée avoir un taux d'activité de 96%. Cela avait pour effet de légèrement sous-estimer le nombre total d'ETP pour une année donnée.

À partir de 2021, l'extraction SIRH réalisée pour le SRED comporte des taux d'activité avec une décimale, ce qui est plus précis mais entraîne une rupture de série avec les anciennes données publiées par le SRED. À des fins de comparaison à champ constant, la variation 2010-2023 est calculée sur la base de l'ancienne définition (sans décimale) afin d'éviter une augmentation artificielle liée à la modification du calcul.

**Taux d'activité moyen** : total des postes ETP divisé par le total des personnes occupées au même niveau administratif.

**Âge moyen** : l'âge est calculé en années et mois révolus au 31 décembre.

## Formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18)

L'article 194 de la constitution genevoise acceptée par le peuple en octobre 2012 poursuit deux objectifs : (i) permettre à chaque jeune de réussir une première formation, (ii) venir en aide aux jeunes décrocheurs. Concrètement, depuis la rentrée scolaire 2018, tous les jeunes habitant Genève doivent poursuivre leur formation jusqu'au jour de leur 18<sup>e</sup> anniversaire au moins. Cette norme constitutionnelle est un dispositif unique en Suisse.

## Concordat HarmoS

L'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire a entraîné deux modifications importantes : d'une part, l'obligation de scolarisation à 4 ans entrée en vigueur en 2011 et d'autre part, une nouvelle date de référence d'entrée en 1<sup>re</sup> primaire fixée au 31 juillet, impliquant la suppression de la dispense d'âge simple qui acceptait les individus nés jusqu'au 31 octobre. À Genève, la nouvelle date de référence a été mise en place en trois années en supprimant progressivement la possibilité de cette dispense pour les individus nés en octobre (rentrée 2010) puis en septembre (rentrée 2011) et en août (rentrée 2012).

Cette mesure a été à l'origine de trois volées « creuses » avec chacune un déficit d'environ 350 élèves (car constituées de 11 mois de naissance au lieu de 12) à champ constant, c'est-à-dire hors changements migratoires et démographiques.

Cet effet HarmoS a touché chacune à leur tour toutes les années de scolarité de l'enseignement primaire jusqu'en 2019. La dernière volée impactée par la mise en place du concordat quittera le CO à la fin de l'année scolaire 2022-23. L'enseignement secondaire II a, quant à lui, accueilli la première volée « creuse » impactée par HarmoS à la rentrée 2021.

**Lien vers les données** : <https://www.ge.ch/dossier/analyser-education/reperes-indicateurs-statistiques>